

| | |
|---|---|
| Nom et coordonnées de l'école : Ecole maternelle Saint-Savin | PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE |
| Commune : Saint-Savin | |
| | Date : jeudi 9 novembre 2023 |

Circonscription Blaye.

Présents :

Présidente - (directrice d'école) : Mme Moreau

Inspecteur de l'éducation nationale : Mme Hache (excusée)

| | |
|--------------------------------|---|
| Equipe enseignante : | Clémentine TREVINAL, Magali PORTANIER, Audrey ARNAUD, Amandine VITTI, Charlène FAUCHER, Claire MOREAU, Edith PESCHEL |
| Le maire ou son représentant : | |
| DDEN : | |
| Invités : | <u>ATSEM</u> : Charlène HERIAUD, Audrey PAULE, Miren CLAIR, Florence FLORENCE, <u>Représentants de parents d'élèves</u> : Mmes RAHIMI, LESFAR, LAINÉ, FORMENT <u>AESH</u> : Sylvie DUMAS <u>Directrice de l'accueil périscolaire</u> : Stéphanie COSTE |

Excusées : Mélanie Poizac, Floriane Jet, Corinne Sans, Sylvie MAGOT, Sophie LACOUR, Ludivine MARTIN

Début du conseil d'école : 17h30

Secrétaire de séance : Magali PORTANIER

Ordre du jour

- 1- Effectifs 2023-2024 et prévision pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- 2- Règlement intérieur et charte de la laïcité et charte de la diversité ;
- 3- Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire ;
- 4- Sécurité à l'école ;
- 5- Budgets municipaux ;
- 6- Fonctionnement et bilan financier de la coopérative scolaire ;
- 7- Utilisation des locaux de l'école hors temps scolaire ;
- 8- Communication ;
- 9- Projet d'école et actions pédagogiques envisagées pour l'année en cours (axes généraux, projets de classe, actions en lien avec le périscolaire) ;
- 10- Dispositifs d'aide ;
- 11- Association de parents d'élèves : projets et actions

Présentation du règlement intérieur du conseil d'école :

Rôle

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école: Projet définissant les activités scolaires et périscolaires qui permettent de mettre en œuvre les objectifs nationaux d'enseignement.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur les sujets suivants :

Actions pédagogiques et éducatives

Utilisation des moyens alloués à l'école

Conditions d'intégration des enfants handicapés

Activités périscolaires: Heures qui se déroulent avant et après la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés

Restauration scolaire

Hygiène scolaire

Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire

Respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Fonctionnement :

Le conseil se réunit au moins 1 fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des représentants des parents d'élèves.

L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves : sous le proche dans le panneau destiné à cet effet.

Présentation des membres du Conseil d'école.

Résultat des élections de représentants de parents d'élèves :

Taux de participation : 44 %

Les 8 sièges ont été pourvus et il y a une suppléante.

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Préambule : A la rentrée de septembre, trois classes de l'école maternelle ont investis les locaux de l'extension livrés pendant les vacances d'été.

Les locaux sont maintenant pleinement investis.

Trois classes de l'école élémentaire ont investis les locaux du bâtiment de la maternelle. En terme de sécurité cela représente un total de 13 classes, soit un total d'environ 250 personnes (élèves + personnel).

1 - Effectifs

Rentrée 2023 : les effectifs aujourd'hui sont les suivants :

. TPS : 15 . PS : 36 . MS : 44 . GS : 34

Soit un total de **129 enfants** (-14 par rapport à l'année dernière) répartis comme suit :

- dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans, classe de Mme Peschel : 15 élèves
- PS/MS classe de Mme Trévinat : 19 élèves
- PS/MS, classe de Mme Poizac : 20 élèves
- PS/MS, classe de Mme Portanier : 21 élèves
- PS/MS, classe de Mmes Moreau et Jet : 20 élèves
- GS classe de Mme Arnaud : 12 élèves
- GS, classe de Mme Vitti: 11 élèves

- GS, classe de Mme Louis assurée par Mme Faucher : 11 élèves

L'école est en REP : les classes de GS sont dédoublées, ceci explique les faibles effectifs en GS.

- Prévvision des effectifs pour la rentrée de septembre 2024 :

L'accueil des enfants de moins de 3 ans dans le cadre du dispositif sera reconduit. Chaque enfant intégrant le dispositif aura un projet personnalisé qui s'appuiera sur ses besoins. Ce projet définira les objectifs de la scolarisation en termes d'apprentissages et d'accompagnement à la scolarisation (fréquence de sa présence, horaires de fréquentation...).

Madame Peschel accueille un très jeune public avec des emplois du temps très flexibles, la présence des parents est une variable indispensable en début de scolarité.

A ce jour, tous les élèves inscrits ont fait leur rentrée, 11 sont présents la matinée complète et le déjeuner à l'école commencera la semaine suivante.

Madame Peschel remercie la municipalité d'avoir posté Ludivine Martin, ATSEM supplémentaire de qualité dès le début de l'année scolaire dans l'optique du départ de Mme Lacour. Il s'agit d'une variable importante pour créer une relation, une figure d'attachement auprès des enfants du dispositif. De plus, Mme Lacour peut faire part de son expérience et ainsi former Mme Martin pendant plusieurs semaines. Mme Rubio souligne que la municipalité tient à ce dispositif et que le fait d'avoir posté Mme Martin est un gage de bon fonctionnement du dispositif.

Prévisions 2024/2025

- PS : **40 PS** (soit 4 de plus que cette année)
- MS : **36** (soit 2 de moins que cette année)
- GS : **44 GS** (soit 11 de plus que cette année)

Cela impliquera sûrement 4 classes de GS DD, 3 classes de PS/MS, un dispositif.

Soit un total d'environ **138 élèves** en comptant 18 moins de 3 ans.

La prévision d'effectifs a été transmise via l'application ONDE.

D'autres prévisions d'effectifs seront à saisir.

2- Règlement intérieur:

Le règlement intérieur de l'école avait été approuvé par le Conseil d'école le 10 novembre 2022.

L'équipe enseignante a revu ce règlement en conseil de maîtres et y a apporté quelques modifications:

Dans l'item 2 : fréquentation et obligation scolaire, un passage a été enlevé.

2.2 - « fournir dans le cas de maladies, un certificat médical... »

Il a été ajouté également, qu'un mot dans les cahiers de liaison devait être présenté au retour de l'enfant en classe.

L'item 3 concernant l'organisation de l'enseignement a été modifié.

Une nouvelle psychologue scolaire a été affectée sur le poste.

« La psychologue scolaire du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) [Mme Alésia Péducasse](#) est joignable au 0629734697 » [...]

L'item 6 a été complété : il s'agit du paragraphe 6.5 qui concerne le harcèlement scolaire. Le paragraphe ajouté est le même que celui présent et ajouté dernièrement dans le règlement intérieur type départemental.

L'équipe souhaite insister sur quelques points:

- ✓ **l'obligation de fréquentation régulière et assidue suite à la scolarité obligatoire dès 3 ans.**
- ✓ les horaires et lieux d'accueil à respecter.
- ✓ les enfants malades et symptomatiques ne doivent pas venir à l'école.

Mme Coste souligne la nécessité de modifier l'horaire du début de l'accueil périscolaire qui est 7h et non 7h15. Mme Moreau s'engage à faire la modification avant diffusion auprès des parents.

Présentation de la charte de la laïcité et de la diversité (annexes au RI).

Le règlement intérieur approuvé par le conseil d'école à l'unanimité sera prochainement distribué à toutes les familles qui devront en prendre connaissance et le signer. Par la suite, pour le bon fonctionnement de l'école, il est indispensable qu'il soit respecté par chacun.

3- Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire

La prévention et la lutte contre le harcèlement est une priorité. La loi du 22 mars 2022 engage l'ensemble des établissements scolaires à prendre les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire. Ces mesures visent notamment à : prévenir, détecter et prendre en charge les situations de harcèlement.

Dans ce cadre, le règlement intérieur définissant et régissant les règles de la vie quotidienne à l'école, est l'outil privilégié pour rappeler les principes fondamentaux du service public d'éducation, il a donc été demandé aux directeurs de modifier le règlement en ajoutant la mention dont nous avons parlé précédemment.

De plus, il est à rappeler que l'ensemble du personnel travaillant avec les enfants assure une surveillance active, que les enseignants sont ou vont être formés grâce à la participation au programme PHARe (protocole de lutte contre le harcèlement à l'école).

4- Budgets municipaux

Un budget de 40 euros par élève a été alloué pour l'achat de petit matériel, de papeterie... Des lignes de budget supplémentaire sont allouées à l'école (classe découverte → 16 euros par élève et par jour, Noël → spectacle, cinéma, bus pour 1200 euros, des jeux de classes pour Noël → Madame Moreau se questionne sur ce point : d'après le dernier bilan fourni par la mairie nous disposerions de 2480 euros soit environ 19 euros par élève, est-ce le cas ou est-ce qu'il s'agit toujours d'une enveloppe de 16 euros par élève ? Madame Rubio va faire le nécessaire pour vérifier auprès des services compétents.

Comité de lecture, matériel de sport, sorties diverses, subvention carnaval pour un total de 4210 euros.

Concernant la classe découverte, Madame Rubio annonce que lors du conseil municipal du mois d'octobre une rallonge de subvention a été votée et approuvée : il s'agira dorénavant d'une subvention de 18 euros par enfant et par jour et que le coût du voyage pour les agents territoriaux sera pris en charge également par la mairie.

Madame Moreau remercie la municipalité qui fait au mieux pour effectuer les petits travaux durant les vacances scolaires.

5- Sécurité à l'école

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté : soit la mise en œuvre de mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.

PPMS risques majeurs : les risques à Saint-Savin peuvent être d'origine naturelle (tempête, inondation..), technologique (nuage, toxique, exercice nucléaire...)

PPMS attentat/intrusion liés à des situations d'urgence particulière (intrusions des personnes étrangères à l'école, attentat..).

L'exercice attentat intrusion sera effectué très prochainement (début décembre)

Les bilans sont transmis à la DSDEN, au référent sécurité et à la municipalité.

L'exercice PPMS risques majeurs aura lieu en janvier.

L'exercice incendie a eu lieu le 15 septembre 2023. Il ne s'agissait pas d'un exercice mais d'une situation réelle. Après une odeur suspecte au sein de l'établissement, Madame Moreau a déclenché l'alarme incendie afin d'évacuer l'ensemble des locaux. Après vérification des services de secours, l'ensemble des enfants et du personnel a pu réintégrer le bâtiment. Madame Moreau a informé les parents de la situation dans les minutes qui ont suivi la réintégration du bâtiment, si des parents n'ont pas reçu l'information, Madame Moreau déplore la situation. De plus, il est rappelé que lors d'une situation de crise, la priorité est la mise en sécurité des enfants et du personnel, la communication avec les secours, la municipalité. Il n'est pas envisageable de prévenir les parents et les parents ne doivent pas appeler l'école non plus. Cette évacuation s'est très bien déroulée et toutes les consignes de sécurité ont été respectées.

Deux autres exercices incendie auront lieu durant l'année scolaire. Monsieur le maire corrobore les propos de Mme Moreau, il précise que l'urgence, la mise en sécurité s'est faite dans de très bonnes conditions, que le protocole a été respecté. Il ajoute que l'origine de l'incident est la présence d'un camion de goudron dont les émanations se sont propagées au sein de l'établissement.

6- Fonctionnement et état financier de la coopérative scolaire

Le montant de la participation à la coopérative demandé aux familles conformément aux textes institutionnels a été laissé à la libre appréciation de chacun. La coopérative permet de financer les abonnements de chaque classe à des revues, l'achat d'albums et de jeux éducatifs, l'achat de semis, graines etc pour travailler en découverte du monde, l'achat d'ingrédients pour les ateliers recette, les sorties scolaires pédagogiques et culturelles, les spectacles, diverses cotisations, toutes les photos et tous les films réalisés au cours de l'année... Cette cotisation permet donc à l'équipe pédagogique de mettre en place des activités et prestations qui viennent compléter le travail effectué en classe. Cette année, Mme Arnaud reste la mandataire. L'équipe tient à remercier les délégués de parents très investis qui ont déjà mis en place une action au profit de la coopérative scolaire.

Solde au 1^{er} septembre 2023 : **3238.84€**

| Dépenses | Recettes |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">Solde au 1^{er} septembre 2022 : 4269.17€</p> <p><i>Début d'année scolaire 2023 2024 :</i> Cotisation + assurance OCCE : 335.65€</p> <p>Classe découverte GS acompte pour réservation = 2655€</p> <p>Achat de petits matériels : pâtisserie GS DD = 9.18 €</p> | <p><i>Fin d'année scolaire 2021 2022 :</i> RECTIFICATIF Bénéfice Fête de l'école 2023 = 1704€ - 202.80€ (gobelets) = <u>1501.20€</u> (en 2022 : 1948.30€)</p> <p><i>Début d'année scolaire 2023 2024 :</i> Participation familles : 735€ 549€ en 2022 (635 € en 2021)</p> <p>Don association Les Loupiots = 700€ vente gâteau à la citrouille GS DD = 78.38€ (bénéfice = 69.20€)</p> |
| TOTAL = 2999.83€ | 1513.38€ |

Solde au 9 novembre 2023 : 1770.39 €

A venir : achat phasmes pour élevage GS DD 57.55€

Acompte transport classe découverte : 540€ (sur un total de 1800€)

Achat des calendriers Initiatives pour la vente de fin d'année = 160 €

7- Utilisation des locaux de l'école hors temps scolaire

Mme Rubio indique que les locaux scolaires sont également utilisés lors des temps d'APC et pour l'association Culture Sport le mercredi matin.

8- Communication

Parents-enseignants : les parents peuvent communiquer avec l'enseignant de leur enfant via le cahier de liaison.

L'enseignant communiquera les progrès des élèves par le biais du carnet de suivi. Les activités de classe seront également communiquées aux familles par le cahier de vie, cahier d'activités etc.

Certains cahiers sont des outils de continuité pédagogique dans l'école : ces cahiers suivront l'élève de la PS à la GS. Les enseignantes peuvent également communiquer grâce à leur adresse mail institutionnelle.

Parents-direction : Mme Moreau communique aux familles par courrier numérique le plus souvent. Certaines informations sont également transmises via le cahier de liaison.

Mme Moreau souligne qu'il est préférable d'utiliser la messagerie électronique plutôt que le téléphone car elle est en classe la plupart du temps. La boîte mail est ouverte plusieurs fois par jour.

Parents- mairie : les parents peuvent communiquer via le portail famille qui est sur le site internet de la mairie.

Adresse mail des services périscolaires : periscolaire@saint-savin33.fr

Mme Rubio précise que Mme Coste est présente physiquement à l'école aux horaires de l'accueil périscolaire afin de répondre aux parents, les rencontrer au besoin.

M le Maire ajoute qu'il y a toujours une permanence des élus au besoin. Il parle également de la présence du dispositif « alerte citoyen » qui donne des informations sur un événement en cours ou qui a eu lieu. Il s'agit d'un outil permettant d'être informé dans des délais brefs.

PROJET ET VIE DE L'ECOLE

1-Projet d'école et actions pédagogiques envisagées pour l'année en cours :

Le projet d'école 2020-2024

Le projet d'école annexe au projet de réseau 2020/2024 comporte 4 axes pour l'école maternelle de Saint Savin.

Axe 1 : renforcer les acquisitions du lire et comprendre (fluence, compréhension de l'implicite)

Axe 2 : construire les compétences psycho-sociales des élèves...

Axe 3 : sécuriser le parcours des élèves en développant des partenariats

Axe 4 : renforcer les stratégies des élèves pour les aider à mieux résoudre des problèmes.

Des fiches action ont été élaborées par l'équipe enseignante pour décliner les axes

Actions pédagogiques dans les classes :

► Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions:

→ Bibliothèque municipale :

Cette année les classes peuvent de nouveau se rendre à la bibliothèque et emprunter des livres. La bibliothécaire est à l'écoute des projets des enseignants et propose un vrai travail de partenariat. M le Maire annonce que Véronique Fillon (la bibliothécaire) quittera son poste prochainement et qu'un recrutement est en cours dont l'un des objectifs sera d'assurer la continuité de relation partenariale avec les écoles.

► Agir s'exprimer comprendre à travers les activités artistiques:

Pour la période 2 projet autour des métiers artistiques.

Pour les fêtes de fin d'année : visionnage d'un court métrage au cinéma de Blaye, représentation à l'école d'un spectacle de marionnettes (spectacle vivant), danses pour les GS, représentation circassienne pour deux classes de PS/MS, expo photos pour une autre pour la fête de l'hiver.

► Explorer le monde:

→ Jardinage :

Certaines classes de l'école vont travailler sur les bulbes et investir le potager dans la cour. Les bulbes seront aussi plantés et observés en classe afin de pouvoir établir et observer des comparaisons entre les différents milieux.

→Projet Cuisine :

*L'objectif premier est de réaliser des recettes qui sont un support pour les activités de langage, et qui permettent d'explorer un champ lexical varié. (Nourriture, fruits, légumes, ingrédients, ustensiles de cuisine, ...) et qui sera réinvesti dans les coins de jeux symboliques.

* L'objectif secondaire est de donner l'occasion aux parents qui le souhaitent de participer à une matinée de classe ou un moment de vie de la classe. (cf. projet d'école et coéducation)

L'école va participer à la semaine de la maternelle (Viva la Maternelle) qui aura lieu la semaine du 20 au 24 novembre. Les classes exposeront des productions d'élèves, des photographies au sein du village (dans l'une boulangeries de la commune ainsi que dans la bibliothèque). Le maire ajoute que la salle du conseil municipal peut servir de lieu d'exposition.

2- Projets de classe

TPS :_Mise en place d'un « bac à trésor » avec des petites citrouilles, des trésors d'automne divers.

PS /MS 1 : Lecture : "La grosse faim de petit bonhomme" → le métier de boulanger, le blé, la farine
Abécédaire des aliments

- langage : la boulangerie, le pain, les aliments, les fruits et légumes

- semaine du goût : dégustation de fruits et légumes, découverte d'épices, condiments et plantes aromatiques, jeux autour des sens : reconnaître au toucher, à l'odeur, au goût... classement des fruits et légumes en fonction de la couleur, de la forme, de la sensation éprouvée au goût et au toucher, réalisation d'une salade de fruits, de brochettes de fruits au chocolat, recette de la soupe au butternut, recette du petit bonhomme aux épices et au chocolat, fabrication de pain dans la classe avec le papa de Clara

- maths : les formes / le bain des animaux

PS/MS 2 : Proche de Mme Portanier (PS/MS1) : associer les goûts et les couleurs, découvertes de fromages de couleurs différentes et du métier de fromager.

PS/MS 3 : Similaire aux deux classes précédentes.

PS/MS 4 : Travail autour d'album sur le thème de la nourriture, langage des aliments, des fruits, des légumes. Cuisine en classe à l'occasion des anniversaires avec un travail sur la mise en mots de recettes illustrées grâce à la dictée à l'adulte, visite du marché de Saint Savin, venue d'un primeur en classe afin de présenter des fruits et des légumes de saison pour ensuite faire une soupe en classe et une dégustation de fruits crus.

Travail autour des odeurs.

GS DD : Balade découverte des commerces de St Savin : trouver des indices pour trouver ce qui est fait dans ce commerce, le nom du commerce et le nom du métier. Idem en classe avec les photos prises lors de la sortie.

Marché : poissonnier

Pâtisserie gâteau à la citrouille pour récolter de l'argent pour financer la classe découverte de mai.

Découverte du métier de boulanger : visite de l'atelier et du magasin et façonnage de pains pour la cantine le lendemain, questions sur le métier, diplôme.

Découverte du métier d'agricultrice (production d'asperges, fraises et viande) : photos, dégustation de fraises, échange.

Préparation de l'exposition du mois de novembre : choisir une photo de la préparation du pain, dicter à l'enseignante la légende en séparant les mots, copier à l'aide d'un clavier les phrases.

Bibliothèque.

Dégustation des fruits de l'automne (semaine du goût).

Manche préparatoire du rallye math'ernelle.

3- Projets de l'accueil périscolaire

Travail autour du recyclage, du tri : les parents risquent d'être sollicités.

Mme Rubio a lancé le projet d'une journée commune école maternelle, école élémentaire, accueil périscolaire autour du thème de la différence le 21 mars 2024. Un projet commun est à élaborer.

PARCOURS DE L'ELEVE

Dispositifs d'aide

En plus de la différenciation qui est faite en classe afin de s'adapter au rythme de chacun et à ses besoins, les APC (activités pédagogiques complémentaires) peuvent être proposées par les enseignants avec l'accord des parents. Ces APC sont proposées les lundis et mardis de 16h à 16h30. Le RASED intervient dans l'école il s'agit d'enseignants spécialisés, de la psychologue scolaire. Les enseignants ont également à disposition un pôle ressources afin de les aiguiller sur les dispositifs à mettre en place.

Le dispositif même des classes dédoublées permet en soit un aménagement qui doit prendre en compte la difficulté scolaire, c'est pour cela que sauf exception, les membres du RASED n'interviennent plus dans ces classes.

Les enseignants spécialisés systématiseront leur intervention sur les fondamentaux, mathématiques et français, uniquement. Il s'agira d'une co-intervention en classe avec l'enseignant afin d'éviter au maximum aux élèves à besoins éducatifs particuliers de sortir physiquement de la classe.

DIVERS

Activités prévues avec les élèves :

- Noël : réalisation de calendriers
- la fête de l'hiver le vendredi 15 décembre 2023.
- Carnaval : un défilé (les costumes sont réalisés par les enfants sur le thème de l'année) le vendredi 15 mars.
- Fête de fin d'année : elle aura lieu le vendredi 7 juin

Récapitulatif des diverses actions au profit de la coopérative scolaire:

- vente des photos de classe,
- réalisation des calendriers,
- vente de pâtisserie
- fête de fin d'année au mois de juin.

Mme Moreau annonce qu'une jeune femme a été recrutée pour assurer un service civique au sein de l'école maternelle.

M le Maire remercie les initiatives de l'équipe enseignante et ses projets, sa motivation. Il souligne l'importance de l'école et de sa considération et son attachement pour celle-ci. Il remercie également les parents et leur participation aux différentes actions.

Association de parents d'élèves : projets et actions

L'association Les loupiots de Saint Savin va mettre en place un certain nombre d'actions tout au long de l'année au profit de la coopérative scolaire de l'école.

Exemples : bourse aux jouets, vente de chocolat, participation à la fête de l'hiver...

Questions des parents :

Pourquoi la sieste des MS n'est plus possible dans la salle de repos des TPS ?

Réponse : les locaux et l'emploi du temps des élèves du dispositif ne permet plus cet aménagement. Les élèves de MS qui ont besoin de se reposer peuvent le faire au sein de leur classe ou de la salle de repos associées à leur classe.

L'école a toujours eu comme ambition de respecter les besoins des jeunes enfants qu'elle accueille.

Point travaux de M le Maire :

Les travaux mobilisent l'ensemble des élus. Trois classes de l'école maternelle ont investi les nouveaux locaux. Le préfabriqué du RASED a été supprimé, il y a donc davantage d'espace dans la cour de récréation des élèves de l'élémentaire.

La partie travaux concernant l'extension est terminée : 345 m² ont été créés (60m² pour chaque classe et 30 m² pour une salle de repos auxquels il faut ajouter une salle d'hygiène et un wc pour les adultes). Les trois classes créées peuvent être partagées en deux classes chacune suivant l'évolution de la structure et de l'effectif de l'école.

La convention d'aménagement des écoles a aussi pour objectif de créer une entrée commune aux deux écoles rue des Vignes.

Le passage piéton vers la pharmacie sera toujours accessible et réhabilité en 2024.

La fin des travaux du nouveau restaurant scolaire est prévue pour fin 2023 mais un peu de retard a été pris à cause des intempéries de ces dernières semaines. Le déménagement aura sûrement lieu lors des vacances d'hiver. Une réunion de chantier a lieu tous les jeudis.

Un aménagement important rue des Vignes est en cours avec en plus la création d'un parking. Des poteaux empêcheront le passage des voitures. Des bornes de recharge pour les voitures électriques seront installées ainsi qu'un emplacement pour garer les vélos.

L'ancienne cantine servirait de salle de sport pour l'école élémentaire.

Fin du conseil d'école : 19h20

Prochain conseil d'école aura lieu le : jeudi 8 février 2024 à 17h30

Fait à Saint-Savin le 16/11/2023

La Directrice,
Présidente du Conseil d'Ecole
Mme Moreau :



Le Secrétaire de séance Mme Portanier :